

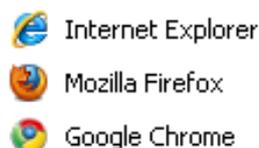
1 – Vie privée et identité numérique sur Internet

- **Définition de la vie privée** : L'évolution des usages sur Internet amène les internautes à dévoiler volontairement ou non des informations reflétant leurs personnalités et permettant de les identifier physiquement. Il faut donc réfléchir avant de cliquer car les traces déposées sur le web peuvent perdurer des années en constituant un reflet virtuel d'une entité physique réelle.
- Comment se **constitue une identité numérique** :
 - **La connexion Internet** auprès d'un fournisseur d'accès à Internet : le FAI doit conserver (sur une période d'un an) les traces de vos connexions à Internet au regard de la législation et possède donc des informations nominatives vous concernant.
 - **L'adresse IP** : Lors d'une connexion sur le réseau, le FAI fournit une adresse IP (numéro qui identifie un ordinateur connecté au réseau) facilement détectable. Grâce à cette adresse, plusieurs informations sont accessibles comme le système d'exploitation et le navigateur utilisé ou la résolution d'écran.
 - **La navigation** : Lorsque vous surfez, vous laissez des traces permettant aux sites de mieux vous connaître afin de vous proposer des publicités « personnalisées » (lettre d'informations)
 - **La participation à des blogs, wiki, réseaux sociaux... ou le partage de contenus** via des sites tels que Flickr, youtube, deezer, permettent de mieux connaître vos goûts, opinions et centres d'intérêts.
 - **Attention aux « amis »** : Les propos tenus par d'autres personnes à votre sujet sur le réseau constituent également votre identité numérique.
- Les **conseils pour protéger sa vie privée** sur Internet :
 - **Lisez et réfléchissez** avant de cliquer
 - **Protégez votre sécurité physique**. Ce que vous affichez en ligne peut avoir une incidence sur votre sécurité personnelle – surtout si vous dites aux gens où vous serez à un moment précis.
 - **Protégez votre mot de passe et changez-le régulièrement**. Choisissez un mot de passe qui ne se devine pas facilement et ne l'écrivez pas.
 - Fiez-vous à votre instinct. **Ne présumez jamais que ce que vous affichez en ligne est complètement privé**. En bout de ligne, vous êtes responsables des photos, vidéos et commentaires que vous affichez.
 - **N'affichez jamais de données personnelles** comme votre numéro de téléphone, adresse à la maison et date de naissance. Faites particulièrement attention à votre numéro d'assurance sociale. Le vol d'identité est un problème grandissant.
 - **Protégez votre adresse courriel**. N'utilisez pas votre adresse habituelle pour vos abonnements, achats en ligne, messages sur des forums... créez une adresse de courriel pour ces pratiques.
 - Soyez discret. Rappelez-vous que **ce que vous affichez demeure en ligne en permanence** ; nous n'aurons jamais un contrôle total des informations déposées sur Internet.



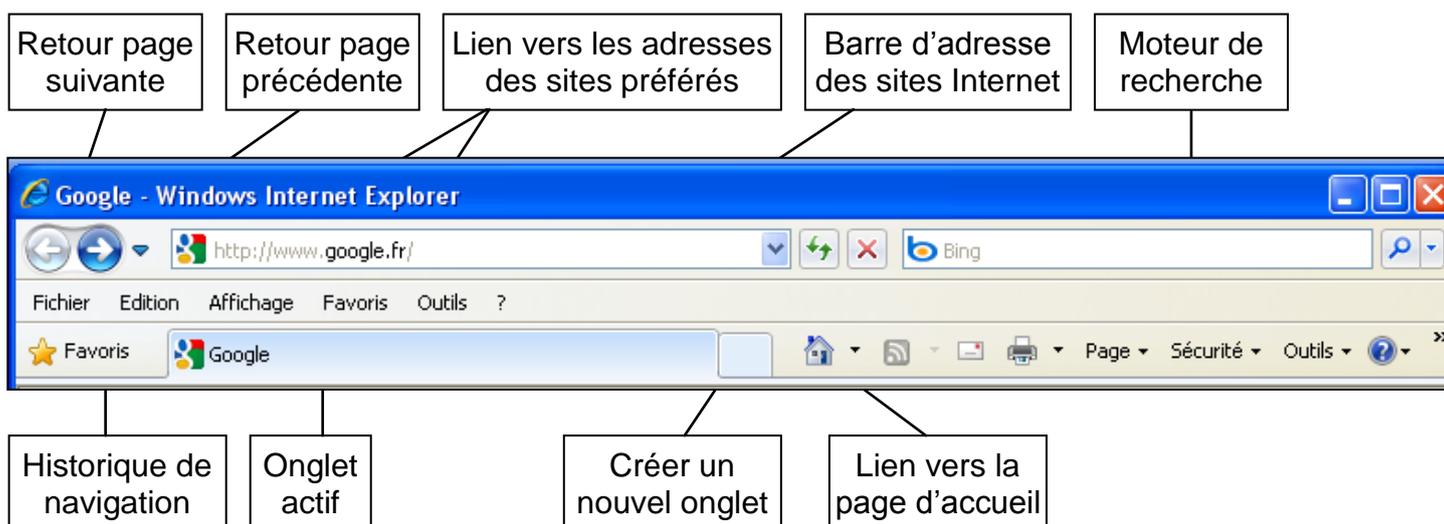
2 – Utiliser un navigateur Internet moderne

- Définition d'un navigateur moderne : le navigateur est le logiciel qui vous permet de surfer sur Internet. Le plus connu est Internet Explorer qui est fourni par défaut avec tous les ordinateurs (50% de part de marché). Cependant, ce navigateur proposé par Microsoft ne respecte pas les standards du web et contient de nombreuses failles de sécurités. Aujourd'hui lors de l'achat d'un nouvel ordinateur, vous avez la possibilité de choisir votre navigateur. Voici les fonctionnalités des navigateurs modernes :
 - La navigation par onglets
 - Le blocage des popups
 - L'intégration d'un moteur de recherche
 - La syndication
 - La personnalisation
- Quelques navigateurs modernes :
 - Mozilla Firefox : (30%)
 - Google Chrome (9%)
 - Apple Safari (5%)

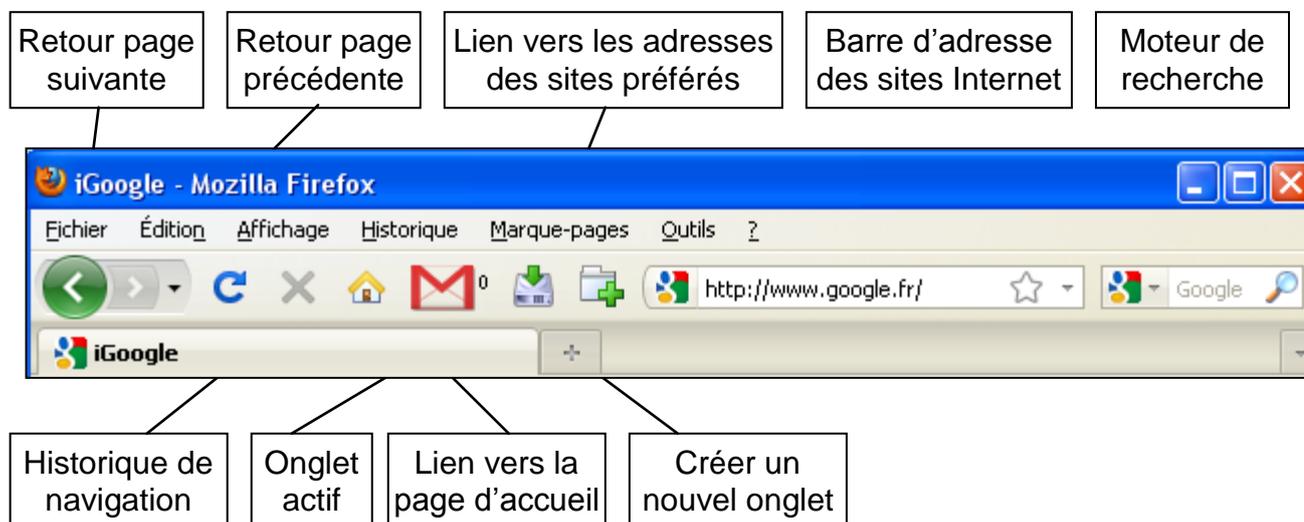


3 – Les principales fonctions d'un navigateur

- Avec Internet Explorer 8



- Avec Mozilla Firefox



- **Modifier sa page d'accueil :**
 - Dans Internet Explorer : Outils > Options Internet. Onglet Général
 - Dans Mozilla Firefox : Outils > Options. Onglet Général
- **Bien imprimer une page sur Internet :** Sélectionner le texte à imprimer. Cliquer sur le menu Fichier puis Imprimer. Cocher la case sélection

au Parlement en septembre. La p
relèvement de l'âge de départ à la
réglementaire.

A ce jour, rien n'est officiellement arrêté : ni le recul de l'âge de la retraite, ni l'allongement de la durée d'assurance, ni l'augmentation des cotisations, ni le recours éventuel à l'impôt. Nicolas Sarkozy, qui connaît les réserves de sa majorité sur le bouclier fiscal, a simplement évoqué, sans plus de précision, un prélèvement spécifique pour la retraite qui devrait toucher a priori les hauts revenus.

4 – Maitriser ses recherches

- Les possibilités de recherche sur google.fr :

Espace Multimédia de Rocheservière
02.51.31.04.29



- L'affichage des résultats

	Nombre de résultats affichés	Temps de la recherche
Lien pour accéder à la page	<p>Environ 15 900 résultats (0,30 secondes)</p> <hr/> <p>Espace Multimédia du Canton de Rocheservière espacemultimedia.cc-canton-rocheserviere.fr/ L'Espace Multimédia du Canton de Rocheservière propose à tous les habitants du canton un accès libre et gratuit à Internet ainsi que des ateliers pour s'initier ...</p>	
Adresse de la page	<p>Espace Multimédia du Canton de Rocheservière www.cc-canton-rocheserviere.fr/vivre/loisirs-et-sports/ Communauté de Communes du Canton de Rocheservière : L'Espace Multimédia.</p>	
Résumé de la page	<p>Espace Multimédia du Canton de Rocheservière www.cc-canton-rocheserviere.fr/vivre/loisirs-et-sports/ Communauté de Communes du Canton de Rocheservière : L'Espace Multimédia.</p>	

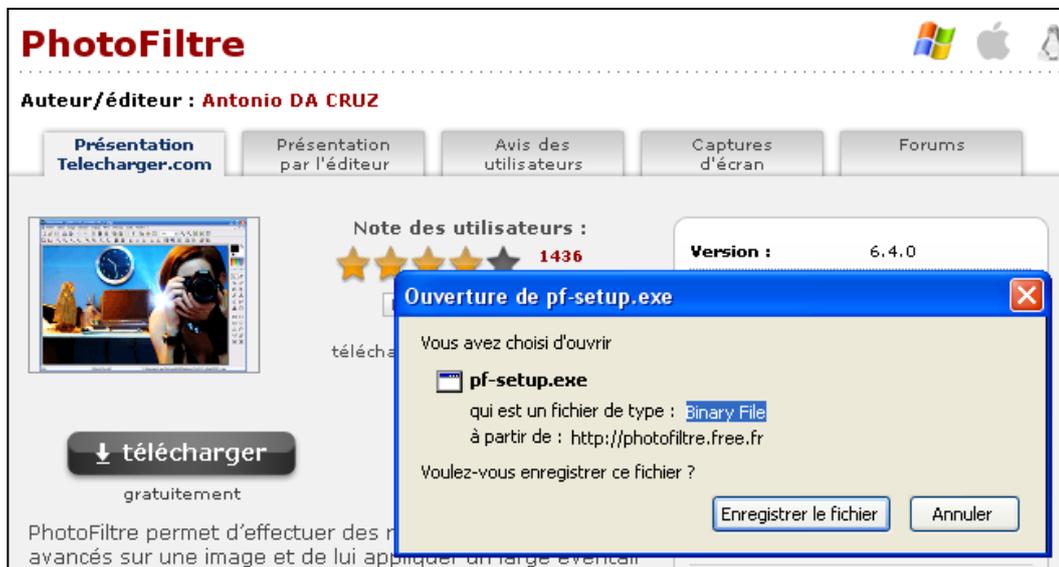
- Autres options de recherche en cliquant sur « Plus »

<p>Le Web</p> <p>Pages en français Pays : France Pages en langue étrangère traduites</p>	<p>Date indifférente</p> <p>Moins d'une heure Moins de 24 heures Moins d'une semaine Moins d'un mois Moins d'un an Période personnalisée</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5 – Télécharger un logiciel

- **Définition** : opération de transmission d'informations (programmes, sons, images, vidéos...) d'un ordinateur à un autre.
- De nombreux sites Internet proposent de télécharger des logiciels :
 - A l'essai (libres ou propriétaires) : utilisation d'un logiciel pendant une durée déterminée
 - Libre ou gratuit : librement téléchargeable, utilisable, redistribuable
- Quelques exemples de sites proposant des logiciels libres ou à l'essai :
 - www.telecharger.com
 - www.framasoft.net
- Télécharger le logiciel Photofiltre :
 - Aller sur le site www.telecharger.com
 - Dans le moteur de recherche du site, saisissez « photofiltre »
 - Cliquer sur le nom du logiciel et lire les informations
 - Cliquez sur le bouton « TELECHARGER »
 - Dans la nouvelle fenêtre cliquer sur « ENREGISTRER »
 - Choisir le répertoire ou stocker le fichier à télécharger





6 – Traduire une page

- De nombreuses pages sont en anglais sur Internet. Il est tout à fait possible de les traduire grâce à certains sites :
 - <http://translate.google.fr>

7 – Faire un achat sur Internet

- Acheter un ordinateur, réserver ses billets d'avion ou des places de théâtre, trouver un cadeau pour le petit dernier, l'Internet met tout ceci à portée de clic. Internet est devenu un mode d'achat complémentaire des canaux traditionnels : achat en magasin ou sur catalogue. Certains sites proposent des biens d'occasion ou déstockés à des prix très attractifs. D'autres se sont spécialisés dans la comparaison de prix et vous donnent accès au coût le plus bas.
- **Je ne connais pas le site, comment lui faire confiance ?** Certaines mentions présentes sur le site peuvent éclairer votre choix :
 - Le site est-il adhérent d'une fédération professionnelle ?
 - Le professionnel est-il installé en France ou à l'étranger ?
 - Quels sont les moyens pour entrer en contact avec le professionnel ?
 - Les conditions contractuelles sont-elles accessibles, claires et imprimables ?
 - Le professionnel offre-t-il des services supplémentaires ? des garanties ?
 - Le site fait-il l'objet d'évaluations positives de la part des internautes, sur des sites tels que les comparateurs de prix ?
 - Des litiges ont-ils été rapportés par d'autres clients
- **Un paiement crypté pour plus de sécurité :** Avant d'indiquer dans un formulaire en ligne votre numéro de carte bancaire et les 3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte dans l'espace signature (« cryptogramme visuel »), vérifiez toujours que vous transmettez vos données bancaires de façon cryptée. Cela se traduit par une adresse de page (URL) commençant par « https » au lieu de « http » et par l'apparition d'un cadenas fermé en bas à gauche ou à droite de votre navigateur. Sur certains sites internet, il peut vous être demandé un code supplémentaire fourni par votre banque pour les achats en ligne.



- **Éviter les arnaques** : Le phishing, ou « filoutage », constitue un grand danger pour l'internaute. C'est une technique par laquelle un escroc cherche à convaincre un internaute de lui communiquer ses données bancaires. Ne cliquez jamais sur un lien dans un courriel, même si celui-ci semble provenir d'un organisme connu.
- **Les comparateurs de prix** vous permettent de trouver et de comparer, d'un simple clic, les prix de vente de produits pratiqués sur différents sites de commerce électronique. L'un des principaux apports des comparateurs concerne la fourniture d'évaluations sur la qualité des commerçants émises par les consommateurs. Ces évaluations sont un bon instrument de comparaison, pour autant qu'elles soient nombreuses et argumentées. Utiliser un comparateur de prix Connaître l'avis des internautes.
 - www.kelkoo.fr
 - www.ciao.fr
- **L'achat et la vente sur plate-forme** se développent progressivement sur l'internet. Ils ont conquis aujourd'hui plus de dix millions de Français, qui s'adonnent à ce nouveau type de commerce électronique. Les formes sont variées : ventes à un prix fixe ou discuté par le biais d'un système d'enchères. Les sites existants (eBay, PriceMinister, 2xMoinsCher...) permettent ainsi à des particuliers de vendre ou revendre certains objets de collection ou d'occasion pour le plus grand bonheur d'autres acheteurs
 - www.ebay.fr
 - www.leboncoin.fr

8 – L'e-administration

- **Définition** : c'est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les administrations publiques visant à rendre les services publics plus accessibles à leurs usagers
- Démonstration pratique de services et démarches en ligne :
 - www.service-public.fr : le site de toutes les démarches administratives
 - Site de la préfecture : www.vendee.pref.gouv.fr
 - Site du Conseil Général : www.vendee.fr
 - Carte grise : www.interieur.gouv.fr
 - Emploi : www.pole-emploi.fr
 - Impôts : www.impots.gouv.fr
 - Payer ses amendes : www.amendes.gouv.fr
 - Envoyer un recommandé avec AR : www.laposte.net
 - Sécurité sociale : www.ameli.fr
 - Collectivité locale : www.cc-canton-rocheserviere.fr

9 – Utiliser un moteur de recherche pour les enfants :

www.babygo.fr

